SNUipp FSU 15
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

ÉVALUATION D'ÉCOLE

REFUSONS COLLECTIVEMENT UNE ÉNIÈME SOUMISSION MANAGÉRIALE !

Pour faire face aux différentes réunions à venir, la FSU-SNUipp 15 vous propose un condensé non exhaustif des arguments à faire valoir à nos IEN pour refuser collectivement la mise en place des évaluations d'école :

1. C'est un projet datant de début 2022 (à parcourir absolument ici → https://www.education.gouv.fr/media/112373/download).
   Ledit projet est présenté en ce moment alors que les équipes sont à bout après deux ans de pandémie. **Pourquoi maintenant et pas en janvier ?** Souvenez-vous, feu notre ministre était en vacances à Ibiza et avait autre chose à penser que de préserver les personnels et les usagers du service public d'éducation. S'en est suivie une grève historique le 13 janvier dernier… L'ancien ministre avait cru bon de ne pas en rajouter, la coupe était déjà pleine.

2. **Aucun décret n'a été publié** : par conséquent, on ne peut nous obliger à RIEN.

3. C'est une future **perte de temps supplémentaire** qui se profile pour les équipes dans l'autoévaluation, tout comme une **surcharge de travail considérable**, alors que nos préoccupations de professionnels de l'éducation sont ailleurs. D'autre part, le projet d'école suffit.

4. Les enseignant·es tiennent l'Ecole à bout de bras depuis plus de deux ans, faisant face à la pandémie, puis à des protocoles sanitaires aléatoires et à la pénurie de remplaçant·es dans les classes, créant des grandes situations de tension et de malaise au sein de la profession. Devons-nous accepter de passer sur le grill de l'évaluation alors que nous représentons le seul pan qui tient encore debout dans l'Education Nationale ? **Crise du recrutement, crise de la**

formation, crise des rémunérations, perte de sens du métier, problématiques de l'inclusion… Toutes ces questions fondamentales ne seront pas évaluées !

5. Pour l'évaluation externe, le collège des évaluateurs se composera comme suit : inspecteurs 1er et 2nd degrés, directeurs d'école, personnels de direction du 2nd degré, conseillers pédagogiques, cadres administratifs, enseignants. En dehors des inspecteurs, qui, parmi ces membres, a la légitimité pour évaluer nos écoles et notre travail ? **Devons-nous accepter cette nouvelle subordination à un chef d'établissement, un conseiller pédagogique, un directeur ou un enseignant d'une autre école ?**

6. Ce n'est pas aux membres de la communauté éducative de faire une « évaluation externe » mais à l'administration de contrôler la qualité du service rendu. **Une charte de déontologie n'a aucune valeur administrative**.

7. **Dans le Cantal**, des réunions de présentation ont déjà eu lieu, en présence des directrices et directeurs de certains secteurs du département. Les débats y ont été très houleux : **l'administration fait face à un refus massif des collègues**. Plus le collectif sera important, plus il sera facile de s'inscrire dans cette démarche de refus de l'évaluation d'école.

8. Si évaluation il doit y avoir, cela devrait être nous, les enseignant·es, qui devrions évaluer notre hiérarchie et notre institution : leur pratique, la formation proposée, l'efficience du remplacement, la protection de notre santé au travail … **A proposer à nos IEN**.

La FSU-SNUipp 15 reste disponible pour tout renseignement ou échange.

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN